

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC ¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 96 juillet 1989)	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux meublés	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux commerciaux	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux professionnels	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Autres locaux (garage, parking ...)	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Immeuble entier	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détérioration immobilières (en sus des honoraires de gérance)	3,60% du montant du loyer <u>et</u> charges
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance ...)	Sur demande

LOCATIONS ACCESSOIRE À LA GESTION

HONORAIRES TTC ¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à l'article du 6 juillet 1989, art.5)		
- entremise et négociation	1% du loyer annuel hors charges	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	4,5% du loyer annuel hors charges	bailleur
	4,5% du loyer annuel hors charges	locataire
- état des lieux, location vide ²	2€/m ²	bailleur
	2€/m ²	locataire
- état des lieux location meublée ²	2€/m ²	bailleur
	2€/m ²	locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	bailleur
- rédaction du bail	4,5% du loyer annuel hors charges	bailleur
	4,5% du loyer annuel hors charges	locataire
- état des lieux	2€/m ²	bailleur
	2€/m ²	locataire
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	locataire
- rédaction du bail	3€/m ²	locataire
- état des lieux	9% du loyer annuel hors charges	locataire
▶ Locaux professionnels		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	locataire
- rédaction du bail	3€/m ²	locataire
- état des lieux	9% du loyer annuel hors charges	locataire
▶ Autres locaux (garage, parking...)		
	80€	locataire

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS LOCATAIRES HONORAIRES TTC ¹

▶ Avenant au bail	46,00 €
▶ Frais pour chèque ou prélèvement impayé	30,00 €
▶ Frais pour dossier en recouvrement à l'huissier ou avocat	54,00 €
▶ Frais 1ère relance pour loyer (pli simple)	6,00 €
▶ Frais 2ème relance pour loyer (lettre recommandée avec AR)	11,00 €

1/ TVA en vigueur de 20% incluse.

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputer au propriétaire et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par voie réglementaire.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC ¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

● Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 120,00 €/lot et 410,00 €/lot
● Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 180,00 €/lot et 950,00 €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassement des honoraires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

● Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit 114,00 €/heure au prorata du temps passé
● Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit 114,00 €/heure au prorata du temps passé

MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES

Coût horaire TTC majoré de 25%

AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES

(travaux autres que maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)

Sur demande

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	300,00 €
Mise en demeure	18,00 €
Autres prestations	Sur demande

1/ TVA en vigueur de 20% incluse.

www.dubois-du-portal.com

La remise d'une note est obligatoire



| AGIR POUR LE LOGEMENT |